Docusign Envelope ID: 95CCABA7-562D-895C-832A-0DFE18F274C2

LIGUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DE FOOTBALL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2026

Forvis Mazars : 9 rue Madeleine Brès – BP 1543 – 25009 BESANCON CEDEX
Tel : +33 (0)3 81 53 28 55 – Siret 622 820 223 00122 - www.mazars.fr

FORVIS MAZARS

Société d'Expertise Comptable – Tableau de l'Ordre Régional de Bourgogne Franche-Comté
Société de Commissariat aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Besançon
S.A.S. au Capital de 8 000 000 € – R.C.S. Besançon 622 820 223 – Siret 622 820 223 00122
Siège social : 9 rue Madeleine Brès – BP 1543 – 25009 BESANÇON CEDEX – N° de TVA Intracom : FR 24 622 820 223

Docusign Envelope ID: 95CCABA7-562D-895C-832A-0DFE18F274C2

LIGUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DE FOOTBALL
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
RCS : BESANCON 778329524

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2026

A l'assemblée générale de l'association LIGUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DE FOOTBALL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE BOURGOGNE FRANCHE COMTE DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Docusign Envelope ID: 95CCABA7-562D-895C-832A-0DFE18F274C2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Docusign Envelope ID: 95CCABA7-562D-895C-832A-0DFE18F274C2

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Besançon, le 1er octobre 2026

DocuSigned by:
Latif ERGIN
D392082B0DCE445...

Latif ERGIN
Associé

Docusign Envelope ID: 95CCABA7-562D-895C-832A-0DFE18F274C2

Bilan au 30/06/2026

Ligue Bourgogne-Franche-Comté — Etats de synthèse au 30/06/2026

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/26	Net au 30/06/25
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, précédés	10 357 463,24	1 336 142,65	9 021 320,59	9 393 439,11
Immobilisations incorporelles en cours, avances (				
Immobilisations corporelles				
Terrains	64 708,54	15 158,05	49 550,49	56 021,34
Constructions	708 887,63	129 571,88	579 315,75	610 426,13
Installations techniques, matériel et outillage industr	2 014 317,77	1 136 520,28	877 797,49	1 041 350,90
Immobilisations corporelles en cours, avances et ac				
Biens reçus par leg ou donations destinées à êtr				
Immobilisations financières				
Participations	74 010,47		74 010,47	73 628,11
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 606,90		3 606,90	3 606,90
TOTAL	**13 222 994,55**	**2 617 392,86**	**10 605 601,69**	**11 178 472,49**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	**10 743,17**		**10 743,17**	**12 636,51**
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	475 618,65	73 587,40	402 031,25	600 073,29
Créances reçues par leg ou donation				
Autres créances	694 245,61		694 245,61	472 534,79
Charges constatées d'avance	46 654,97		46 654,97	46 255,84
Valeurs Mobilières de placement :				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	584 949,51		584 949,51	356 096,64
TOTAL	**1 812 211,91**	**73 587,40**	**1 738 624,51**	**1 487 597,07**
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation A				
TOTAL GENERAL	**15 035 206,46**	**2 690 980,26**	**12 344 226,20**	**12 666 069,56**

Docusign Envelope ID: 95CCABA7-562D-895C-832A-0DFE18F274C2

Bilan au 30/06/2026

Ligue Bourgogne-Franche-Comté

Etats de synthèse au 30/06/2026

	Net au 30/06/26	Net au 30/06/25
PASSIF		
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	**2 324 031,02**	**2 379 794,65**
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	**89 873,14**	**-55 763,63**
Situation nette	2 413 904,16	2 324 031,02
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	326 851,30	397 898,37
Provisions réglementées		
TOTAL	**2 740 755,46**	**2 721 929,39**
FONDS REPORTES OU DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	89 308,86	
TOTAL	**89 308,86**	
PROVISIONS		
Provisions pour risques	37 063,92	3 288,00
Provisions pour charges	121 230,00	121 133,58
TOTAL	**158 293,92**	**124 421,58**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes / ets crédits	458 892,13	478 547,79
Emprunts et dettes financières diverses	69 923,64	62 668,15
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	321 325,15	8 292 743,97
Dettes des legs et donations		
Dettes fiscales et sociales	476 143,05	438 341,43
Dettes sur immobilisation et comptes ratachés	7 566 996,40	
Autres dettes	369 937,59	525 717,25
Produits constatés d'avance	92 650,00	21 700,00
TOTAL	**9 355 867,96**	**9 819 718,59**
Ecarts de conversion et différences d'évaluations Passif		
TOTAL DU PASSIF	**12 344 226,20**	**12 666 069,56**

Docusign Envelope ID: 95CCABA7-562D-895C-832A-0DFE18F274C2

Compte de résultat au 30/06/2026

	du 01/07/25 au 30/06/26	du 01/07/24 au 30/06/25
Définition de la base 100	6 879 804,02	6 750 001,76
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	166 770,00	141 600,00
Vente de biens et services		
Vente de biens	97 004,74	80 926,90
Vente de prestation de services	4 278 521,16	4 098 742,45
Dont parrainage	89 613,19	69 228,04
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	34 272,00	40 000,00
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	67 816,00	38 429,99
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	1 746 394,15	1 596 928,44
Reprise sur amortissemnts, dépréciations et provisions	28 737,97	296 979,60
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corpore		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	451 690,27	360 168,32
TOTAL	**6 871 206,29**	**6 653 775,70**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	248 661,16	108 264,97
Variation de stocks	1 801,78	2 091,69
Autres achats et charges externes	2 282 560,67	2 390 125,39
Aides financières	813 128,56	820 287,09
Impôts et taxes	201 763,50	221 182,26
Salaires et traitements	1 560 415,93	1 653 588,35
Charges sociales	740 173,90	704 899,27
Dotations aux amortissements et dépréciations	695 378,08	674 941,61
Dotation aux provisions	34 218,10	3 288,00
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corpore		
Reports en fonds dédiés	89 308,86	
Autres charges	85 488,10	188 306,96
TOTAL	**6 752 898,64**	**6 766 975,59**
RESULTAT D'EXPLOITATION	***118 307,65***	***-113 199,89***
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	8 597,73	10 095,43
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprise sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement e		

Docusign Envelope ID: 95CCABA7-562D-895C-832A-0DFE18F274C2

Compte de résultat au 30/06/2026

	du 01/07/25 au 30/06/26	du 01/07/24 au 30/06/25
TOTAL	**8 597,73**	**10 095,43**
CHARGES FINANCIERES		
Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisior		
Intérêts et charges assimilées	37 032,24	19 356,91
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL	**37 032,24**	**19 356,91**
RESULTAT FINANCIER	***-28 434,51***	***-9 261,48***
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**86 130,63**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**19 432,89**
RESULTAT EXCEPTIONNEL		***66 697,74***
Participation des salariés au résultat		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	***6 879 804,02***	***6 750 001,76***
TOTAL DES CHARGES	***6 789 930,88***	***6 805 765,39***
EXCEDENT OU DEFICIT	***89 873,14***	***-55 763,63***
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	120 537,00	105 470,00
Bénévolat	195 267,99	179 165,25
TOTAL	**315 804,99**	**284 635,25**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURI		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	120 537,00	105 470,00
Personnel bénévole	195 267,99	179 165,25
TOTAL	**315 804,99**	**284 635,25**

Docusign Envelope ID: 95CCABA7-562D-895C-832A-0DFE18F274C2

Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football
15 rue Ernest CHAMPEAUX
21000 DIJON

ANNEXE

Comptes annuels au 30/06/2026

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de football est une association relevant de la loi 1901. Elle est une organisation non gouvernementale indépendante, privée et sans but lucratif.
L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/07/2025 au 30/06/2026.
Le document présenté ci-après constitue l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos au 30/06/2026 dont le total est de 12 344 226,20 € et au compte de résultat présenté sous forme de liste dont les produits sont de 6 879 804,02 € et dégageant un excédent de 89 873,14 €.
Les informations et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels ; les comptes annuels ont été arrêté par le conseil d'administration le 24 septembre 2026.

Méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en euros. Ils ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005 et conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif intégrant l'article 1er du règlement ANC n°2019-04, le règlement ANC n°2020-08 ainsi que le règlement ANC n°2022-06 à compter ce cet exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 24 septembre 2026 selon le principe de continuité d'exploitation au vu des prévisions d'activité des 12 mois suivants la clôture au 30 juin 2026 et des prévisions de trésoreries afférentes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Application du référentiel ANC 2022-06 : changement de présentation des états financiers au titre de l'exercice comparable

La société a appliqué à compter du 1er janvier 2025 le changement de référentiel comptable conformément à la réglementation applicable. Ce changement de règlementation est appliqué de manière prospective (Art. 831-3 du PCG).
Des modifications de présentation du bilan et du compte de résultat 2024 ont été effectuées pour que leurs structures soient identiques en 2025 et 2024, conformément aux nouveaux modèles prévus par le Règlement. Les reclassements effectués sont les suivants :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024/2025 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles » sans réapprécier leurs qualifications en tant que produits exceptionnels / charges exceptionnelles
- Les immobilisations en cours ont été regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles

Docusign Envelope ID: 95CCABA7-562D-895C-832A-0DFE18F274C2

- Les charges constatées d'avance ont été présentées parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances »
- Les transferts de charges d'exploitation 2024/2025 ont été présentés dans le poste « Autres produits » de la colonne 2024/2025.
- Les transferts de charges financières 2024/2025 ont été présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier, de la colonne 2024/2025.
- Les transferts de charges exceptionnelles 2024/2025 ont été présentés dans le poste « Produits exceptionnels » de la colonne 2024/2025.

Le comparatif 2024/2025 ayant été modifié (en raison des seuls reclassements de présentation nécessaires pour l'adapter aux nouveaux modèles), le bilan et compte de résultat 2024/2025 tels qu'arrêtés et publiés sont présentés séparément ci-dessous.

Compte de Résultat 30-06-2025

Ligue Bourgogne-Franche-Comté — Etats de synthèse au 30/06/2025

	du 01/07/24 au 30/06/25	du 01/07/23 au 30/06/24
Définition de la base 100	6 750 001,76	6 643 030,61
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	141 600,00	108 578,00
Vente de biens et services		
Vente de biens	80 926,90	100 355,51
Vente de prestation de services	4 098 742,45	3 809 284,20
Dont parrainage	69 228,04	85 098,76
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	40 000,00	34 750,00
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		9 608,00
Mécénats	38 429,99	25 132,17
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	1 596 928,44	1 705 531,02
Reprise sur amortissemnts, dépréciations, provsions et transfr	296 979,60	215 408,64
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	360 168,32	445 955,16
TOTAL	**6 653 775,70**	**6 454 602,70**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	108 264,97	103 980,25
Variation de stocks	2 091,69	-910,87
Autres achats et charges externes	2 390 125,39	2 734 643,12
Aides financières	820 287,09	745 030,17
Impôts et taxes	221 182,26	239 758,11
Salaires et traitements	1 653 588,35	1 901 463,38
Charges sociales	704 899,27	810 608,55
Dotations aux amortissements et dépréciations	674 941,61	663 117,99
Reports en fonds dédiés		
Dotation aux provisions	3 288,00	75,92
Autres charges	188 306,96	104 572,30
TOTAL	**6 766 975,59**	**7 302 338,92**
RESULTAT D'EXPLOITATION	***-113 199,89***	***-847 736,22***
Produits Financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	10 095,43	16 924,95
Autres intérêts et produits assimilés		
TOTAL	**10 095,43**	**16 924,95**
Charges financières		
Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisi		
Intérêts et charges assimilées	19 356,91	6 412,97
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		

Docusign Envelope ID: 95CCABA7-562D-895C-832A-0DFE18F274C2

Compte de Résultat 30-06-2025

Ligue Bourgogne-Franche-Comté — Etats de synthèse au 30/06/2025

	du 01/07/24 au 30/06/25	du 01/07/23 au 30/06/24
TOTAL	**19 356,91**	**6 412,97**
RESULTAT FINANCIER	***-9 261,48***	***10 511,98***
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		
Produits exceptionnels		
Sur opération de gestion	22 635,81	106 375,43
Sur opérations en capital	63 494,82	65 127,53
TOTAL	**86 130,63**	**171 502,96**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	19 432,89	54 649,71
Sur opération en capital		
TOTAL	**19 432,89**	**54 649,71**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	***66 697,74***	***116 853,25***
Participation des salariés au résultat		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	***6 750 001,76***	***6 643 030,61***
TOTAL DES CHARGES	***6 805 765,39***	***7 363 401,60***
EXCEDENT OU DEFICIT	***-55 763,63***	***-720 370,99***
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	105 470,00	
Bénévolat	179 165,25	184 921,00
TOTAL	**284 635,25**	**184 921,00**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATU		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	105 470,00	
Personnel bénévole	179 165,25	184 921,00
TOTAL	**284 635,25**	**184 921,00**

BILAN 30/06/2025

Ligue Bourgogne-Franche-Comté — Etats de synthèse au 30/06/2025

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/25	Net au 30/06/24
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	10 358 309,84	964 870,73	9 393 439,11	9 766 248,37
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	64 708,54	8 687,20	56 021,34	62 492,19
Constructions	682 555,72	72 129,59	610 426,13	131 759,99
Installations techniques et outillage	39 179,95	27 524,11	11 655,84	12 591,05
Autres immobilisations corporelles	2 096 423,32	1 066 728,26	1 029 695,06	942 043,04
Immobilisations corporelles en cours				680 904,68
Avances et acomptes				
Biens reçus par leg ou donations destinées à ê				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	73 628,11		73 628,11	73 182,07
Autres titres immobilisés				100 000,00
Prêts				
Autres	3 606,90		3 606,90	3 606,90
TOTAL	13 318 412,38	2 139 939,89	11 178 472,49	11 772 828,29
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	12 636,51		12 636,51	14 728,20
Créances				
Clients et comptes rattachés	664 761,29	64 688,00	600 073,29	723 942,67
Créances reçues par leg ou donation				
Autres	472 534,79		472 534,79	322 484,93
Divers				
Disponibilités	356 096,64		356 096,64	457 697,83
Charges constatées d'avance	46 255,84		46 255,84	50 396,45
TOTAL	1 552 285,07	64 688,00	1 487 597,07	1 569 250,08
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	14 870 697,45	2 204 627,89	12 666 069,56	13 342 078,37

Docusign Envelope ID: 95CCABA7-562D-895C-832A-0DFE18F274C2

BILAN 30/06/2025

Ligue Bourgogne-Franche-Comté — Etats de synthèse au 30/06/2025

	Net au 30/06/25	Net au 30/06/24
PASSIF		
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	2 379 794,65	3 100 165,04
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Report à nouveau		
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	**-55 763,63**	**-720 370,99**
Situation nette	2 324 031,02	2 379 794,65
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	397 898,37	341 393,19
TOTAL	**2 721 929,39**	**2 721 187,84**
FONDS REPORTES OU DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	3 288,00	
Provisions pour charges	121 133,58	159 559,01
TOTAL	**124 421,58**	**159 559,01**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes / ets crédits	478 547,79	437 779,72
Emprunts et dettes financières diverses	62 668,15	56 217,35
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 292 743,97	8 924 725,16
Dettes des legs et donations		
Dettes fiscales et sociales	438 341,43	486 695,08
Autres dettes	525 717,25	554 440,40
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	21 700,00	1 473,81
TOTAL	**9 819 718,59**	**10 461 331,52**
Ecarts de conversion		
TOTAL DU PASSIF	**12 666 069,56**	**13 342 078,37**

Les tableaux comprenant ces postes et présents dans l'annexe ont été amendés en conséquence.

<u>Application du référentiel ANC 2022-06 : changement de présentation des états financiers au titre de l'exercice 2025</u>

A compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2025 et conformément au règlement ANC 2022-06, seules les opérations suivantes sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel :
- Les produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel ;
- Les écritures comptables d'origine purement fiscale, notamment les provisions règlementées et les amortissements dérogatoires ;
- Les changements de méthode comptable si l'impact est comptabilisé en résultat plutôt qu'en capitaux propres ;
- Les corrections d'erreurs sauf s'il s'agit de corriger une écriture imputée sur les capitaux propres.

Les différents impacts sur les principaux postes concernés de l'exercice 2025 sont les suivants :

Poste concerné	*Présentation dans les états financiers clos au 30/06/2026*	*Montant du poste dans les états financiers clos au 30/06/2026*	*Présentation dans les états financiers clos au 30/06/2025*	*Montant du poste dans les états financiers clos au 30/06/2025*
Impact de la cession des immobilisations réalisés au cours de l'exercice	*Produit de cession en compte de classe 75, dans le poste « Autres produits d'exploitation »* *Valeur nette*	*Produit de cession : Néant* *Valeur nette comptable des immobilisations cédées :*	*Produit de cession en compte de classe 775 dans le poste « produits exceptionnels »* *Valeur nette comptables des immobilisations en*	*Néant*

Docusign Envelope ID: 95CCABA7-562D-895C-832A-0DFE18F274C2

	comptables des immobilisations en compte de classe 65 dans le poste « Autres charges d'exploitation »	*Néant*	*compte de classe 675 dans le poste « Charges exceptionnelles »*	
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	*Comptabilisation dans un compte de classe 747 dans le poste « Autres produits d'exploitation »*	*72 256,59 € (747000)*	*Comptabilisation dans un compte de classe 777 dans le poste « Produits exceptionnels »*	*63 494,82 € (777000)*
Remboursement de frais de personnel	*Comptabilisation au crédit des charges de personnel*	*123 521,15 € (649000) en réduction des charges de personnel*	*Dans le poste transfert de charges*	*164 247,81 € (791000)*
Produits divers	*Comptabilisation en compte de classe 75 dans le poste « Autres produits d'exploitation »*	*16 880,41 € (758910)*	*Comptabilisation dans un compte de classe 77 dans le poste « Produits exceptionnels »*	*17 178,14 € (771100)* *5 454,67 € (778800)*
Charges diverses	*Comptabilisation en compte de classe 65 dans le poste « Autres charges d'exploitation »*		*Comptabilisation dans un compte de classe 67 dans le poste « Charges exceptionnelles »*	*19 432,89 € (678800)*

Les tableaux comprenant ces postes et présents dans l'annexe ont été amendés en conséquence.

Les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont donc été retenus pour les divers postes de comptes annuels.

Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – actif

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
Elles sont amorties selon la méthode linéaire ou dégressive en fonction de la durée normale d'utilisation des biens et selon les dispositions fiscales en vigueur.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
À la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle est effectuée. Lorsque la valeur d'inventaire fait apparaître, par rapport à la valeur comptable, une dépréciation durable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations inscrites en dépenses éligibles dans les comptes d'emploi : les dépenses éligibles au titre des comptes d'emploi et correspondant à des immobilisations sont enregistrées en totalité en charges de fonctionnement conformément à la convention passée avec les organismes financeurs de contrôle, de tarification ou de tutelle. Une fois le compte d'emploi clos, elles peuvent être activées sur les fondements de la réévaluation libre, dans la mesure où elles seront utilisées sur de nouveaux programmes. Le mode et la durée de leur amortissement sont les mêmes que pour les immobilisations acquises d'occasion.

Contributions Volontaires en Nature

Les contributions volontaires en nature (mises à disposition de personnel, bénévolat, locaux) sont valorisées et comptabilisées au pied du compte de résultat en classe 8 dès lors qu'elles sont significatives et que la Ligue est en mesure d'en déterminer le coût de manière fiable. La mise à disposition de personnel dans le cadre du mécénat de compétences est valorisée sur la base du coût de revient communiqué par l'entreprise

Docusign Envelope ID: 95CCABA7-562D-895C-832A-0DFE18F274C2

mécène (salaires bruts augmentés des charges sociales).

Evaluation des immobilisations financières
Les acquisitions de titres sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, hors frais accessoires.

À la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle est effectuée sur la base de la situation économique de la société concernée. Lorsque cette évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur comptable, une dépréciation durable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Une reprise de provision est effectuée dans la mesure où les raisons qui ont motivé la provision ne subsistent plus.

Les créances et autres prêts sont portés à l'actif du bilan à leur valeur nominale. À la fin de chaque exercice, une provision est constituée sur les créances apparaissant partiellement ou totalement irrécupérables.

Evaluation des créances
Les créances sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est, le cas échéant pratiquée en fin d'exercice pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles certaines créances sont susceptibles de donner lieu.
Cette provision est constituée dans les cas suivants : convention indéniablement non respectée, procédure judiciaire en cours, clubs inactifs et clubs futsal. Le taux de provision est de 100 % sans aucune distinction.

Evaluation des provisions pour risques et charges
Les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions, conformément à la législation en vigueur.

Evaluation des dettes
Les dettes sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Stocks et en cours
Les stocks à la clôture de l'exercice sont composés de marchandises et d'équipements sportifs destinés aux missions et manifestations.

Les stocks et les travaux en-cours sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure.
Le coût de revient des matières et marchandises correspond à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).
Le coût de revient des produits en cours de production correspond à leur coût de production.
Les coûts de revient sont calculés sur la base du « premier entré - premier sorti ».

Disponibilités
Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement
Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Dépréciation des valeurs mobilières
Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

Achats
Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été portés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Docusign Envelope ID: 95CCABA7-562D-895C-832A-0DFE18F274C2

Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan - passif

Fonds associatifs
Les opérations relevant d'un droit de regard des organismes financeurs de contrôle, de tarification ou de tutelle font l'objet d'une comptabilité distincte de celles relevant de la compétence exclusive de l'association et de ses instances de direction. Les premières constituent le domaine de la gestion contrôlée, les secondes, celui de la gestion propre.
L'association n'exerce aucune activité relevant d'une gestion contrôlée.
La situation patrimoniale de l'association est obtenue par agrégation de la gestion propre (Fonds associatifs), et de la gestion contrôlée (Autres fonds associatifs).

Subventions d'investissement
Les subventions d'investissement octroyées ayant pour objet le financement de biens sont inscrites directement en « Fonds associatifs » dans la mesure où elles ne sont pas grevées de conditions d'octroi.
Dans le cas contraire, elles sont inscrites en « Autres fonds associatifs ».
Ces subventions sont rapportées au compte de résultat sur la durée d'amortissement des biens concernés lorsqu'ils sont amortissables, ou sur 10 ans au plus dans le cas contraire.

Fonds dédiés sur projets de l'entité

Les subventions affectées à des projets définis et non entièrement consommées à la clôture de l'exercice sont constatées au passif du bilan en "Fonds dédiés" (règlement ANC n° 2018-06). Elles permettent de reporter sur l'exercice suivant les financements non utilisés en regard de leurs dépenses dédiées.
Détail du projet ICAPS (Investissement pour l'Activité Physique et la Santé) : au cours de l'exercice, la Ligue a obtenu une subvention globale de l'État (ARS) d'un montant total de 110 000,00 € spécifiquement fléchée pour le déploiement du programme ICAPS.
Montant global de la subvention notifiée : 110 000,00 €. Quote-part consommée/utilisée en 2025/2026 : 20 691,14 € (inscrite en produits d'exploitation)
Quote-part non consommée à reporter : 89 308,86 € *(déployée en fonds dédiés)*
Concrètement, la part non engagée à hauteur de **89 308,86 €** a été comptabilisée au débit du compte de résultat par le poste « Reports en fonds dédiés » (compte 689000) et portée au passif du bilan au compte 195000 afin de couvrir la poursuite des actions ICAPS sur l'exercice suivant.

Provisions pour risques et charges
Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de l'Association à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Produits constatés d'avance
Lorsque les subventions de fonctionnement octroyées financent des actions qui s'étalent sur plusieurs exercices, elles sont réparties en fonction des périodes ou étapes définies dans les conventions ou, à défaut, prorata temporis. La quote-part des subventions de fonctionnement incombant aux exercices futurs, et correspondant aux subventions perçues d'avance, est inscrite au passif en « Produits constatés d'avance ».

Règles et méthodes comptables relatives aux postes du compte de résultat

Dépenses prises en compte pour les missions
L'association intervient principalement dans des régions où, en raison de pratiques commerciales locales, les règlements des dépenses auprès des fournisseurs se font à l'obtention des biens ou des services.
Ces dépenses sont en conséquence comptabilisées qu'une fois acquittées dans la mesure où les biens ont effectivement été livrés et les prestations effectuées.

Subventions de fonctionnement
Les subventions d'exploitation sont traitées conformément aux dispositions de l'ANC 2018-06. La fraction attribuée au titre des exercices futurs est inscrite en « Produits constatés d'avance » et l'éventuelle quote-part de l'exercice non utilisée à la clôture donne lieu au constat d'une charge inscrite en « Engagement à

Docusign Envelope ID: 95CCABA7-562D-895C-832A-0DFE18F274C2

réaliser sur ressources non affectées ».
Le suivi des subventions de fonctionnement se fait au travers de comptes d'emploi individualisés.

Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs
Les sommes inscrites sous la rubrique « Fonds dédiés » au bilan sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel
Le résultat exceptionnel ne dépend plus de la nature comptable d'une opération, mais de son contexte économique. Les charges et produits comptabilisés en résultat exceptionnel répondent strictement aux deux critères cumulatifs suivants :

- Ils sont directement liés à un **événement majeur** (qui dépasse par son importance l'activité normale de l'entreprise) ;
- Ils découlent d'un **événement inhabituel** (qui ne se produit pas de manière répétitive ou prévisible).

Evaluation des contributions volontaires en nature
Les contributions volontaires sont, par nature, effectuées à titre gratuit. Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état par l'association. Elles sont valorisées dans la mesure où l'on dispose à leur égard de méthodes d'enregistrement fiables, d'informations quantitatives et valorisables et que leur montant est significatif.

Immobilisations incorporelles

L'association a signé sur l'exercice 2022/2023 un bail emphytéotique portant sur 28 annuités par un acte authentique daté du 21 décembre 2022. Dans ce cadre, un engagement à payer les loyers jusqu'au terme du bail a été donné au bailleur. Cet engagement porte sur 28 annuités de 250 000 euros HT, 2 surloyers complémentaires annuels de 555 555 euros HT sur les deux premières années du bail et 10 surloyers de 55 555,56 € les années suivantes ce qui porte l'engagement total à 10 399 998 euros TTC. Conformément aux articles 211-1, 211-5 et 212-1 du PCG, l'association a opté pour l'activation de ce contrat de bail. En conséquence un actif incorporel de 10 174 666 € a été reconnu en comptabilité en contrepartie d'une dette fournisseur envers le bailleur. Cet actif a été évalué sur la base des loyers cumulés auxquels s'ajoutent la TVA non déductible estimée sur la base de l'exercice clos le 30 juin 2023. Cet actif sera amorti selon la méthode linéaire sur la durée du bail emphytéotique.
De même, l'association a opté pour l'activation des frais d'actes liés au bail emphytéotique.

Autres informations

Un contrôle URSSAF a été réalisée durant l'exercice clos le 30 juin 2024 au titre des années 2021, 2022 et 2023. La lettre d'observation de ce contrôle a été transmise le 4 septembre 2024 et faisait état d'une régularisation défavorable de 47 742€. L'ensemble des griefs ont été contesté par la ligue qui n'a pas provisionné ce redressement dans les comptes clos le 30 juin 2024. A l'issue de la procédure contradictoire, certains griefs ont été abandonnés et une seconde lettre d'observation a été produite pour un redressement réduit à 16 719 €. La ligue a payé une partie de cette somme et continue de contester deux griefs à hauteur de 3 288 €. Une provision pour risque et charge est comptabilisée dans les comptes au 30 juin 2025 à hauteur de 3 288 €. Le dossier n'a pas évolué depuis la dernière clôture et la provision constituée en N-1 est maintenue.

Le Directeur General de la ligue a été licencié pour faute grave en date du 11 mars 2025. Une procédure devant le bureau de conciliation et d'orientation du conseil de Prud'hommes de Dijon a été initiée en avril 2025. La première audience avait été fixée au 06 octobre 2025. La ligue Bourgogne Franche-Comté de Football a contesté catégoriquement et intégralement les demandes de l'ancien salarié qui totalisent 626 173 € et a été assistée par un avocat conseil qui a défendu le caractère bienfondé des actions de la Ligue dans cette affaire. En conséquence, A la date d'arrêté par le conseil d'administration, la Ligue de Bourgogne Franche comté de Football avait considéré ne devoir comptabiliser aucune provision au titre de ce litige dans

Docusign Envelope ID: 95CCABA7-562D-895C-832A-0DFE18F274C2

les comptes clos le 30 juin 2025.
Le litige s'est poursuivi au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026. L'ancien salarié maintient ses demandes pour un montant total de 626 173 €.
L'affaire a été plaidée devant le Conseil de Prud'hommes de Dijon le 8 juin 2026. Le verdict a été mis en délibéré et est officiellement attendu pour le 28 septembre 2026.
La Ligue, assistée de son avocat conseil, continue de contester catégoriquement et intégralement le bien-fondé des réclamations du demandeur et considère toujours ne devoir comptabiliser aucune provision au titre de ce litige dans les comptes clos le 30 juin 2026.

Le Directeur Général Adjoint avait été licencié pour insuffisance professionnelle le 24 juin 2024. Une procédure devant le bureau de conciliation et d'orientation du conseil de Prud'hommes de Dijon avait été initiée en juin 2025. La première audience avait été fixée au 20 octobre 2025. La ligue Bourgogne Franche-Comté de Football contestait catégoriquement et intégralement les demandes de l'ancien salarié qui totalisent 56 414 € et était assisté par un avocat conseil qui défendait le caractère bienfondé des actions de la Ligue dans cette affaire. En conséquence, A la date d'arrêté par le conseil d'administration, la Ligue de Bourgogne Franche comté de Football avait considéré ne devoir comptabiliser aucune provision au titre de ce litige dans les comptes clos le 30 juin 2025.
Le litige s'est poursuivi au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026 et s'est résolu par le versement d'une indemnité forfaitaire de conciliation, dont le montant a été intégré en totalité dans les présents comptes par la constitution d'une provision pour risques et charges

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes.

Catégorie	Mode	Durée
Terrains	Linéaire	0-30 ans
Constructions	Linéaire	15 à 40 ans
Agencement, aménagements	Linéaire	4 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	4 à 10 ans
Matériels, outillage	Linéaire	1 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	0 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	0 à 10 ans
Bail	Linéaire	28 ans

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brut fin exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 358 309		846	10 357 462
Terrains / agencements terrains	64 709			64 709
Constructions	524 162			524 162
Installations générales	158 394	26 332		184 726
Install. Techniques, outillage	39 180	3027		42 207
Install. Agencement	8 276	44 684		52 960
Matériel de transport	55 648			55 648
Matériel de bureau et info, mobilier	2 032500	10 791	179 787	1 863 503
Immobilisations corporelles en cours	0			0
TOTAL	13 241 177	84 834	180 633	13 145 377
Immobilisations financières	19 968	383		20 351
Dépôts, cautionnement et autres	57 267			57 267
TOTAL	77 235	383		77 618
TOTAL GENERAL	13 318 412	383		13 222 995

Docusign Envelope ID: 95CCABA7-562D-895C-832A-0DFE18F274C2

Les immobilisations financières correspondent à :
- Parts sociales CA : 20 300,70 €
- Participation SCI LIGDIS : 50 €

Les dépôts, cautionnements et autres Immos financières :
- Créance / participation LIGDIS : 53 659,77 €
- Dépôt de garantie de 3 607 € (cartes TOTAL 3 300 €, 220 € APRR et 87 € CANAL+)

Etat des amortissements

Situations et mouvements de la période	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	964 871	372 119	847	1 336 143
Agencement terrains	8 687	6 471		15 158
Constructions	31 232	37 745		68 977
Installations générales	40 897	19698		60 595
Install. Techniques, outillage	27 524	5 409		32 933
Install. Agencement	2 451	2 447		4 898
Matériel de transport	55 648			55 648
Matériel de bureau et info, mobilier	910 266	214 199	81 423	1 043 041
TOTAL	2 139 939	658 086	82 297	2 617 393

Filiales et participation

	Capitaux propres	Quote-part Détenue en %	Dernier Exercice Résultat
Participations (10 à 50 %) SCI LIGDIS	(21 911)	50	(3 767)

Le dernier résultat connu est celui au 31/12/2025.

Etat des provisions

Provisions	Montant Début exercice	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non Utilisées)	Montant Fin Exercice
Sur compte clients	64 688	37 291	28 392		73 587
Amortissements dérogatoires	0				
Provisions pour IFC	121 134	442		346	121 230
Provisions pour charges	0	8 776			8 776
Provisions pour ruptures	0	25 000			25 000
TOTAL	185 822	71 509	28 392	346	228 593

Indemnités de fin de carrière :

Les hypothèses de calcul retenues pour déterminer le montant des engagements ont été déterminées comme

Docusign Envelope ID: 95CCABA7-562D-895C-832A-0DFE18F274C2

suit :

- Départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- Profil de carrière à décroissance faible (employés) et moyen (cadres)
- Turn-over : faible
- Taux d'actualisation : 3,67 %

Etat des créances, des échéances et des dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	53 659		53 659
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Créances clients	402 031	360 234	41 797
Personnel et comptes rattachés	643	643	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Divers état et collectivités publiques	28 233	28 233	
Groupe et associés	250 771	250 771	
Débiteurs divers	414 599	414 599	
Charges constatées d'avance	46 655	46 655	
TOTAL	1 196 591	1 101 135	95 456

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des éts de crédit	458 892	18 882	83 666	356 344
Emprunts et dettes financières diverses	69 924	11 100	15 750	43 074
Acomptes et avoirs				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 888 321	687 992	1 466 666	5 733 663
Personnel et comptes rattachés	180 007	180 007		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	251 732	251 732		
Impôts et assimilés	42 166	42 166		
Groupes et associés	99 923	99 923		
Autres dettes	272 253	272 253		
Produits constatés d'avance	92 650	92 650		
TOTAL	9 355 868	1 656 705	1 566 082	6 133 081

La ventilation des dettes portant sur les fournisseur et comptes rattachés présentée dans ce tableau inclut les effets de la renégociation du bail emphytéotique ce qui augmente le montant des dettes à plus d'un an.

Variation des fonds propres

Flux de l'exercice (en ligne)	Fonds propres sans droit de reprise	Excédent ou déficit de l'exercice	Subventions d'investissement	TOTAL DES FONDS PROPRES
Solde à l'ouverture	2 379 795 €	-55 764 €	397 898 €	2 721 929 €
Affectation du déficit antérieur	-55 764 €	55 764 €		0 €
Nouvelles subventions reçues			1 210 €	1 210 €
Reprises de subventions (QP)			-72 257 €	-72 257 €
Excédent net de l'exercice		89 873 €		89 873 €
Solde à la clôture	2 324 031 €	89 873 €	326 851 €	2 740 755 €

Docusign Envelope ID: 95CCABA7-562D-895C-832A-0DFE18F274C2

L'excédent de l'exercice de 89 873,14 € définitivement acquis au 30/06/2026 sera affecté après approbation par l'assemblée générale en fonds associatifs (autres réserves).

Produits à recevoir

Montant des PAR inclus dans les postes suivants du bilan	Compte	Montant
Autres créances	468700	127 760
Etat – subventions et abattement TS 1er semestre 226	448700	21 735
Disponibilités	518700	3 512
Total		139 236

Les autres créances pour 127 760 € sont composées du solde à verser par le IEFF - CFA du sport sur les formations à finalités professionnelles pour 108 120,99 €, du versement FFF de la part ANS pour le 1er semestre 2026 pour 9 072 €, de la part salariale à récupérer sur les chèques vacances pour 7 067,50 € et de l'aide CIFRE pour 3 500 €.

Charges à payer

Montant des CAP inclus dans les postes suivants du bilan	Compte	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	408100	82 144
Dettes fiscales et sociales	428 – 438	311 131
Autres dettes	468600	38 120
Total		431 395

Charges et produits constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	46 655
Total	46 655

Il s'agit exclusivement de factures annuelles à cheval sur les 2 exercices.

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	92 650
Total	92 650

L'essentiel de ce montant est constitué par l'attribution de la subvention du CRBFC pour l'année 2026 dont 89 250 € en PCA pour la saison 2026/2027.

Dettes financières :

Dettes financières	Montant brut	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des éts de crédit	458 892	18 882	83 666	356 344
Emprunts et dettes financières diverses	69 924	11 100	15 750	43 074
TOTAL	528 816	29 982	99 416	399 418

Subventions d'investissement octroyées

Subvention	Montant initial	QP de l'exercice	QP totale rapportée au résultat	Montant restant en fin d'exercice
Subvention FFF – vidéo Pôle	25 000	5 000	12 691	12 309
Subvention CR halle Futsal	8 333	1 667	6 315	2 018

Docusign Envelope ID: 95CCABA7-562D-895C-832A-0DFE18F274C2

Subvention FFF Invest CT / Siège	300 000	44 998	160 395	139 605
Subvention CR – Foot 5	66 750	6 675	10 259	56 491
Subvention FFF – borne recharge	18 000	1 800	4 220	13 780
Subvention ANS – Foot 5	120 000	12 000	18 444	101 556
Subvention CR - luxmètres	1 209	117	117	913
TOTAL	539 292	72 257	212 441	326 851

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Contributions Volontaires en Nature :
Dans le cadre de ses activités, l'association bénéficie de la mise à disposition gratuite de personnel sous forme de mécénat de compétences de la part de l'entreprise Crédit Agricole Franche-Comté. Au titre de l'exercice clos au 30 juin 2026, ces contributions ont représenté 1 ETP, valorisé sur la base du coût de revient pour l'entreprise mécène (salaires bruts augmentés des charges sociales) pour un montant total de 120 357 €. Conformément aux méthodes comptables applicables, ces contributions sont inscrites au pied du compte de résultat en contributions volontaires et font l'objet d'une information distincte dans la présente annexe.

Honoraires du Commissaire Aux comptes :
Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice clos au 30 juin 2026 s'élève à **12 207 €**.
Ces honoraires concernent exclusivement les Prestations de certification des comptes annuels.

Engagement hors bilan :

Engagements donnés : Nantissement de compte titres financiers pour un montant de 119 000 €
Engagements reçus : aucun

Rémunération allouée aux dirigeants :

Le Président ainsi que les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de rémunération. Les remboursements de frais s'élèvent globalement à 29 230 €.

Les sommes visées par les dispositions de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 s'élèvent globalement à 237 295 €.

Personnel :

	Interne	Externe
Cadres	23	
Agents de maîtrise et techniciens	15	
Employés	1	
Apprenti	4	

2 cadres d'état sont détachés en plus à temps plein par le ministère.

Valorisation du bénévolat :

Chaque bénévole est tenu d'inscrire le temps passé par ses missions sur chacune des feuilles de frais ou état récapitulatif signé. Les responsables de Pôles suivent par ailleurs mensuellement le temps passé pour les missions exercées hors déplacement à une réunion et en visioconférence.

Docusign Envelope ID: 95CCABA7-562D-895C-832A-0DFE18F274C2

Pour les officiels (délégués et observateurs), un forfait de 3h est appliqué (forfait qui couvre la durée de la rencontre et les formalités d'après-match), un second forfait de 1h est ajouté par tranche de 50 kms aller sans pouvoir dépasser 3h.

Le montant représenté par l'activité de l'ensemble des bénévoles de l'association a ainsi été évalué à la clôture de l'exercice.

L'activité bénévole représente 15 862 h effectuées par 397 individus.

Ce volume horaire évalué au taux horaire du SMIC représente un montant de 195 267,99 €.

Secteur lucratif

Il est excédentaire de 46 860 € pour un total de produits de 288 870 €.